



Rapport de la commission des finances concernant le Préavis municipal n° 18-2019

**Octroi d'un crédit-cadre de CHF 230'000.- pour réviser le Plan des Zones (PZ)
et adapter le Règlement Général sur l'Aménagement du Territoire et les
Constructions (RGATC)**

Membre	Fonction	05.03.2019
Eric Bron	Membre	x
Armand Jost	Président	
Isabel Matos	Membre Rapporteur	x
Philippe Muggli	Membre	x
Andreas Zaugg	Membre	x

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La CoFin tient à remercier la Municipalité et plus spécialement M. Thierry Amy, pour le rapport très complet concernant l'état actuel de la situation à Cugy et pour ses explications étendues lors de la rencontre avec la CoFin et la commission ad hoc. Nous tenons également à remercier les collègues de la commission ad hoc et le vice-président du conseil communal M. Christophe Francey.

L'objectif de ce rapport est de donner le point de vue de la CoFin sur la pertinence de l'octroi d'un crédit de CHF 230'000.- pour financer la révision du PZ et le RGATC afin de les rendre compatibles et adaptés aux nouvelles exigences imposées par la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT).

2. Analyse de la Commission

1.1 Aspects techniques

Dans le processus de rendre le PZ et le RGATC conformes à la LAT, la municipalité a pour ambition évidente d'urbaniser adroitement. Cette urbanisation doit tenir compte des composantes sociales, en créant des espaces qui accueillent des fonctions diversifiées, viser une étude sur la mobilité, et être réalisable dans les règles du développement durable, tout en respectant le patrimoine de notre commune tant bâti que naturel et en renforçant son attractivité. Des objectifs de taille qui nécessitent l'accompagnement de spécialistes.

1.2 Aspects financiers

Un premier préavis n° 47-2016 avait déjà été approuvé par le Conseil communal le 17 mars 2016. L'utilisation de ce montant peut être confirmée lors de l'approbation des états

financiers de 2018 sur le compte 420.3185.01 – Révision PGA/RGATC selon préavis total de CHF 140'000.--. En 2017, les charges affichées sur ce compte étaient de 20'985.65 et la prévision dans le budget 2018 était de CHF 70'000.-. Ce premier crédit-cadre de CHF 140'000.- est aujourd'hui presque épuisé, comme le confirme l'annexe II du préavis 18-2019.

La municipalité a besoin d'un nouveau crédit-cadre pour pouvoir mettre au concours plusieurs bureaux d'urbanisme et d'autres corps de métier qui l'aideront dans le travail d'identification des différentes zones de notre chère commune. Certes, le montant est relativement élevé, surtout si nous le comparons avec le montant déjà accordé en 2016 de 140'000.-. Mais la municipalité a besoin de pouvoir réfléchir à la stratégie de développement, sans avoir l'exigence de se poser chaque année la question et revenir sur une nouvelle demande de fonds lors de la votation du budget. Autant la municipalité que le conseil communal auront une meilleure vue des dépenses sur ce dossier si son évolution est considérée de manière transversale dans les différentes années que si de plus petits montants sont estimés lors de l'approbation des budgets annuels. D'ailleurs, nous estimons qu'il s'agit de dépenses à affecter à un projet et non pas de l'exploitation courante de la commune.

De plus, la commission des finances tient à souligner qu'une urbanisation modérée et bien posée devrait permettre d'augmenter les revenus futurs en termes d'imposition directe et indirecte, raison pour laquelle il est nécessaire de lui donner les moyens de la réflexion approfondie.

3. Conclusion de la Commission

Vu les éléments mentionnés dans ce rapport, le préavis municipal et étant donné que PZ et le RGATC doivent être adaptés aux nouvelles exigences réglementaires, que la municipalité est en train de procéder de manière judicieuse et prudente en demandant la concurrence d'un bureau d'urbanisme et d'autres professionnels qui lui apporteront des compétences techniques, la commission des finances recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 18 - 2019, portant sur un crédit cadre de **CHF 230'000.-**, à financer par la voie budgétaire.

Cugy, le 11 mars 2019

Eric Bron Armand Jost Isabel Matos Philippe Muggli Andreas Zaugg